



PLAIDOYER

INTÉGRER LES JEUNESSES DANS LES POLITIQUES FRANÇAISES DE DÉVELOPPEMENT

Contact de la commission Jeunesse et solidarité internationale (JSI) :

Guilhem Arnal, Solidarité Laïque

Email : garnal@solidarite-laique.org

Site web : www.coordinationsud.org

Porté au sein de la commission JSI et avec le soutien financier de l'Agence française de développement



Les points de vue exposés dans ce document ne représentent en aucun cas le point de vue officiel des organismes ayant apporté leur soutien financier.

Reproduction et traduction autorisées, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source et information préalable auprès du service Communication de Coordination SUD.

Coordination SUD est la coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale

Fondée en 1994, elle rassemble aujourd'hui plus de 175 ONG, dont une centaine via six collectifs (CLONG-Volontariat, Cnajep, Coordination Humanitaire et Développement, CRID, Forim, Groupe Initiatives) qui mènent des actions humanitaires d'urgence, d'aide au développement, de protection de l'environnement, de défense des droits humains auprès des populations défavorisées mais aussi des actions d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale et de plaidoyer. Coordination SUD assure quatre missions : la représentation de positions communes auprès des institutions publiques et privées, en France, en Europe et dans le monde ; la défense et la promotion des ONG ; la veille et l'analyse du secteur de la solidarité internationale et enfin l'appui et le renforcement des ONG françaises.

La commission Jeunesse et solidarité internationale (JSI) de Coordination SUD

Née en 2017, la commission JSI réunit une quarantaine d'organisations de jeunesse et d'éducation populaire et de solidarité internationale, agissant en France et/ou à l'international : Action Contre la Faim, Aide et Action, Alliance Nationale des YMCA de France, Apprentis d'Auteuil, ATD Quart Monde, CCFD-Terre Solidaire, Coordination Humanitaire et Développement, CLONG-Volontariat, Cnajep, CRID, Éclaireuses Éclaireurs de France, Éducasol, Ensemble Contre la Peine de Mort, Engagé-e-s et Déterminé-e-s, Éclaireuses et Éclaireurs Unionistes de France, Équilibres & Populations, Fédération Léo Lagrange, Fédération Nationale des Associations Représentatives des Étudiants et Sciences Sociales, Forim, France Volontaires, Geres, Grdr Migration-Citoyenneté-Développement, Groupe Initiatives, Guilde Européenne du Raid, Ingénieurs sans Frontières, Les Ceméa, Migrations et Développement, Plan International, Réseau Euromed France, Service de Coopération au Développement, Scouts et Guides de France, Secours Catholique-Caritas France, Solidarité Laïque, SOS Villages d'Enfants, Terre des Hommes, Unmfreo.

La commission JSI s'est constituée autour d'une ambition commune : celle d'une jeunesse actrice des changements sociaux, politiques et économiques, et non simple bénéficiaires des politiques et programmes qui les concernent.

INTRODUCTION

Depuis début 2017, Coordination SUD promeut, à travers un espace de travail dédié, la commission Jeunesse et solidarité internationale (JSI), l'intégration des jeunes en tant qu'actrices de changement dans la politique de développement et de solidarité internationale française. Cet espace réunit à ce jour 37 organisations de jeunesse et d'éducation populaire ainsi que des organisations de solidarité internationale.

Son action de plaidoyer auprès des décideurs et décideuses politiques s'appuie d'une part sur les engagements internationaux et nationaux concernant les jeunes et le développement, d'autre part sur une analyse des pratiques de ses membres.¹

Le présent document de positionnement rappelle les enjeux et les engagements internationaux et nationaux autour de la reconnaissance des jeunes comme actrices de changement et pose les bases pour une compréhension commune de cette approche parmi les organisations membres de Coordination SUD. Il présente également les recommandations d'ordre politique portées par Coordination SUD en vue de l'intégration de cette approche comme un axe fort des politiques de solidarité internationale de la France.

Définition des jeunes

L'ONU définit « les jeunes » comme une tranche d'âge allant de 15 à 24 ans. Or les définitions de la jeunesse, notion davantage liée à des pratiques sociales et culturelles, évoluent dans le temps et varient d'un territoire à l'autre en fonction des différentes appartenances (genre, classe sociale, origine, etc.), tout comme la situation socio-économique des personnes concernées.

Il nous semble plus adapté de parler « des jeunes », afin d'en reconnaître la diversité. Plutôt que se baser sur une tranche d'âge fixe, de se référer à un processus de transition entre l'enfance et l'âge adulte, processus conduisant à une autonomisation socio-économique, citoyenne et politique.

¹ cf. atelier de mars 2018 et l'état des lieux en cours dans le cadre du projet « Place aux jeunes ! » porté au sein de la commission JSI avec le soutien de l'AFD



1

LES ENJEUX ET LES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX, EUROPÉENS ET FRANÇAIS

Un quart de la population mondiale est âgée de moins de 24 ans. Plus de 90 % des 1,8 milliard d'adolescent-e-s et de jeunes (10 à 24 ans) vivent dans les pays en développement. L'Asie accueille la plus importante population de jeunes du monde entier, et l'Afrique la plus grande part de jeunes au sein de sa population avec 40 % de citoyen-ne-s de moins de 15 ans. Ces chiffres vont continuer d'augmenter au cours des deux prochaines décennies, particulièrement en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud qui connaissent une croissance démographique exponentielle.

// Le monde connaît la plus importante génération de jeunes de son histoire //

Si ces jeunessees constituent un formidable potentiel de développement, les défis à relever restent énormes : 628 millions de jeunes de 15 à 24 ans sont sans emploi, sans formation et sans éducation (la majorité étant des filles)². Cette situation obère leurs perspectives d'avenir et limite leur capacité de résilience face aux effets des changements climatiques ou encore à la montée des extrémismes. Leurs droits en matière de santé sexuelle et reproductive sont loin d'être respectés dans de nombreux pays. Chaque année, 12 millions de filles sont mariées avant l'âge de 18 ans (soit 28 filles par minute), ce qui aura d'importantes conséquences sur leur santé (notamment à travers les risques associés aux grossesses précoces), leur vie toute entière et celle de leurs enfants. Par ailleurs, les jeunes et en particulier les filles, sont les premier-e-s affecté-e-s par les crises, qu'il s'agisse de catastrophes naturelles ou de conflits (en 2018 dans un camp Rohingya au Bangladesh, dans le bassin du lac Tchad, ainsi qu'au Soudan du Sud et en 2019 sur les conséquences des changements climatiques sur les filles adolescentes)³.

Les jeunessees sont aujourd'hui actrices des grandes transitions de notre monde, tant sur le plan écologique, démocratique, technologique, migratoire que professionnel. Les jeunes ne sont plus considéré-e-s aujourd'hui uniquement comme des bénéficiaires de l'aide au développement des États. L'Agenda 2015-2030 reconnaît explicitement le rôle essentiel que les jeunes doivent et peuvent jouer pour atteindre les objectifs de développement durable que les États se sont unanimement fixés.

² Cf. OIT, *Global Employment Trends*, 2014

³ Cf. études de Plan International

En septembre 2015, un nouveau programme mondial audacieux pour éradiquer la pauvreté d'ici à 2030 et poursuivre un avenir durable a été adopté à l'unanimité par les 193 États membres des Nations unies. Le rôle essentiel que les jeunes peuvent jouer dans l'atteinte des objectifs de ce nouvel agenda du développement a été énoncé dans le texte final et réaffirmé dans la feuille de route de la France pour l'Agenda 2030. La Résolution 2250 du Conseil de sécurité de 2015 sur « jeunesse, paix et sécurité » reconnaît quant à elle le rôle des jeunes dans la prévention des conflits, la consolidation de la paix et les processus de reconstruction.

Les engagements européens

Pour l'UE, la jeunesse est une priorité traduite dans une stratégie pour la période 2019-2027. Cela passe par une participation des jeunes à la vie démocratique, mais aussi au soutien de leur engagement citoyen, « *dans l'objectif d'offrir aux jeunes des opportunités et des expériences susceptibles d'accroître leurs chances d'une intégration réussie dans la société et de leur permettre de devenir des membres actifs et responsables de la société, ainsi que des acteurs du changement* »⁴.

En 2009, la Résolution 15131/09 du Conseil de l'UE sur un cadre renouvelé pour la coopération européenne en matière de jeunesse reconnaît que tous les jeunes sont une ressource pour la société et souligne l'importance de défendre le droit des jeunes à participer à l'élaboration des politiques qui les concernent au moyen d'un dialogue structuré permanent avec les jeunes et leurs organisations.

Les engagements de la France au regard de son action extérieure

La stratégie Jeunesse du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE – anciennement MAEDI), adoptée en 2015, fait de la participation des jeunes aux politiques une priorité.

Les conclusions du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (Cicid) de novembre 2016, indiquent que l'engagement solidaire des jeunes français·e·s est un levier important de la politique de coopération de la France. Le Cicid de février 2018 souligne que la politique de développement et de solidarité internationale de la France, pour bâtir un monde en commun, doit « *mobiliser la jeunesse de notre pays dans une logique de réciprocité* ».

Le Cicid de février 2018 exprime également la volonté de la France de « *renforcer sa relation partenariale avec l'ensemble du continent africain, pour accompagner la jeunesse africaine dans le cadre de la mise en œuvre des engagements pris à Ouagadougou le 28 novembre 2017 (...) en faveur d'un développement durable et de la réduction des vulnérabilités.* »

⁴ Cf. Conseil de l'Europe, CM/Rec(2015)3.

Dans son cadre d'intervention transversal avec les organisations de la société civile (CIT OSC-AFD) pour la période 2018-2022, l'Agence française de développement (AFD) affirme l'importance d'une meilleure prise en compte, dans les projets qu'elle soutient, des jeunesses comme actrices à part entière des dynamiques de transformation sociale et non comme simples bénéficiaires. Bien que le nombre de projets intégrant cette démarche grandisse, l'AFD reconnaît que leur nombre est encore faible et insuffisant au regard de l'ensemble de l'action de l'AFD.

Les projets financés sur le dispositif Initiative OSC font l'objet depuis 2015 d'une notation au travers d'un marqueur jeunesse (au même titre que les marqueurs genre ou climat). Ainsi en 2016, un peu plus de la moitié (52 %) des projets soutenus par ce guichet ont ciblé, totalement ou en partie, le public jeunes comme bénéficiaire des projets, et pour 26 % d'entre eux comme acteur à part entière dans la mise en œuvre des projets.

Afin de faciliter ce changement de paradigme, l'AFD indique dans ce CIT qu'« à l'instar de ce qui a été fait pour le genre sur lequel des efforts notables ont été réalisés, elle pourrait concevoir, avec les OSC, des outils adaptés ainsi que des formations et des dispositifs d'accompagnement spécifiques »⁵. L'AFD encouragera les OSC françaises à former leurs partenaires locaux et à intégrer la prise en compte des jeunesses comme actrices de changement dans le cycle des projets qu'elle soutient.

La priorité accordée par l'AFD et les OSC à la question des jeunesses est reflétée dans le lancement, le 3 décembre 2019, d'un groupe de travail piloté par la Division du Lien social de l'AFD. L'objectif de ce groupe de travail est de mener une réflexion commune sur les questions des « jeunesses actrices » afin que cela infuse dans les pratiques des divisions de l'AFD mais aussi des OSC.

 En France, les institutions reconnaissent l'enjeu majeur que constitue la participation des jeunes français-e-s à la décision publique dans tous les domaines 

La loi « Egalité et citoyenneté » adoptée en 2017, réaffirme cet enjeu et instaure (article 54) au niveau des territoires, un processus annuel de dialogue structuré entre les jeunes, les représentant-e-s de la société civile et les pouvoirs publics en vue de la co-construction, de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques publiques. La loi instaure également la mise en place du conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ).

⁵ cf. chapitre 5

Une question clé demeure malgré les nombreux engagements pris, à tous les niveaux (national, européen, international) en faveur des « jeunesses actrices ».

- ↘ Comment transformer ces déclarations politiques en actes ?
- ↘ Comment s'appuyer sur cet agenda politique universel que sont les objectifs de développement durable (ODD) pour que les jeunes prennent toute leur place, en tant qu'acteurs et actrices de changement, dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques et programmes de développement ?
- ↘ Comment la politique de coopération de la France peut-elle intégrer de manière significative et transversale les jeunesses ? Comment les organisations issues de la société civile peuvent-elles accompagner les jeunes pour qu'elles-ils deviennent acteurs et actrices de changement ?
- ↘ Plus généralement, quelles sont les conditions d'une participation effective et réussie de tous les jeunes (filles et garçons, quelle que soit leur situation sociale, économique, géographique, de handicap, etc.) dans des actions d'influence des politiques ?
- ↘ Comment s'assurer que ces conditions soient favorisées et acceptées ?

2

L'APPROCHE DES JEUNESSES PORTÉE PAR LA COMMISSION JEUNESSE ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE DE COORDINATION SUD

L'approche « jeunes actrices » est un enjeu politique et citoyen majeur. Elle permet aux jeunes de gagner en émancipation (construction de citoyenneté, développement de compétences de vie et du pouvoir d'agir) et aux politiques de gagner en pertinence. Elle permet à terme d'opérer un changement profond et durable dans la société, un changement de position sociale des jeunes (vis-à-vis d'eux-mêmes, de leur entourage, des générations futures, et de la société toute entière). Elle contribue à un changement qui permette à tous et toutes les jeunes d'exercer pleinement leur citoyenneté, dans tous les espaces de la société, y compris dans les espaces de gouvernance.

Plus spécifiquement, l'approche « jeunes actrices » se définit comme suit :

- **L'approche par les droits est sous-jacente à l'approche « jeunes actrices »** : le droit à la participation en est un élément fondamental. Le respect des droits humains s'applique, sans distinction aucune ;
- **L'approche « jeunes actrices » répond à un important désir d'engagement des jeunes, ici et là-bas** : comme l'a révélé en 2017 l'étude d'opinion d'Odoxa sur l'engagement des jeunes français·e·s à l'égard de la jeunesse des pays en développement, nombre d'entre eux·elles aimeraient être mieux informé·e·s et davantage mobilisé·e·s sur ces enjeux. Un sondage CSA pour l'AFD d'avril 2019⁶, indique que 88 % des jeunes sont très intéressé·e·s par l'idée de s'engager au niveau local et 69 % au niveau international. En miroir, nous observons avec enthousiasme les marches des jeunes pour le climat, mais également l'engagement fort des jeunes tunisiennes, libanaises, burkinabè et plus récemment soudanaises, algériennes ou hongkongaises pour défendre les libertés et combattre les inégalités ;
- **Les questions de jeunesse sont indissociables des questions de genre** : Dans de nombreux pays, être jeune et femme signifie être doublement à risque de ne pas accéder aux mêmes opportunités que ce soit en matière d'éducation, de santé ou encore d'opportunités économiques. De nombreux et nombreuses jeunes aujourd'hui (21,8 %) ne sont ni scolarisé·e·s, ni en formation, ni en emploi (« NEET ») ; plus des deux tiers sont des femmes. Une grande majorité de ces jeunes est concentrée dans des emplois précaires et/ou informels. 132 millions de filles âgées de 6 à 17 ans ne sont pas scolarisées ; 75 % sont des adolescentes ; soit une fille sur quatre dans les pays en développement⁷ ;

⁶ Cf. Sondage CSA pour l'AFD, *Les français et la politique d'aide au développement*, avril 2019

⁷ One in Five Children, *Adolescents and Youths Out of School*, UNESCO, 2018

La prise en compte du genre est également nécessaire lorsqu'on traite des questions de participation des jeunes aux prises de décision dans le cadre des projets et des politiques publiques. L'égalité d'accès des filles et garçons à ces espaces ne va pas de soi et la participation des filles et des jeunes femmes doit, pour être effective, faire l'objet de mesures spécifiques. Dans de nombreuses régions, leur liberté de parole et de mouvement est limitée, tout comme celle de faire des choix à toutes les étapes de leur vie. La participation des filles dans tous les espaces doit ainsi être encouragée : espace politique, économique, social et familial, car elles ont un rôle clé à jouer dans les dynamiques de transformation sociale, y compris dans des positions de *leaders* ;

↳ **La nécessaire reconnaissance des jeunesses dans leur diversité, pour une approche inclusive :**

La commission JSI entend parler des jeunesses dans toute leur diversité et souligne la nécessité d'adopter des interventions différenciées et inclusives, tenant compte de la situation et du profil de tous les jeunes : diversité de genre et d'âge, mais aussi de situations géographiques, socio-économiques, culturelles et linguistiques, politiques, de handicap, etc.

Selon les contextes, la position sociale accordée aux jeunes en tant qu'acteur-rices des dynamiques de transformation sociale est très variable. Il convient de tenir compte de cette diversité de position sociale des jeunes, au-delà du profil de chaque jeune.

En France, cette approche différenciée et inclusive doit également s'appliquer : il s'agira, notamment, de favoriser et faciliter l'accès de tous et toutes les jeunes aux différents dispositifs de volontariat et de reconnaître leur parcours d'engagement ;

↳ **L'approche « jeunesses actrices » comme un facteur d'efficacité des politiques et programmes du développement :** la participation des jeunes à la définition et au suivi des programmes et politiques, assure la pertinence de ces actions au regard de leurs besoins et attentes spécifiques. Leur participation apporte également de nouvelles perspectives sur les problématiques concernées, notamment dans une logique de réciprocité ;

↳ **La mise en œuvre de l'approche « jeunesses actrices » suppose de faciliter l'émergence d'espaces et de processus de dialogue/concertation** entre groupes de jeunes et décideurs pour la co-construction, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques publiques et programmes ;

- ↳ **La participation des jeunes comme acteurs et actrices des dynamiques de transformation sociale ne s'arrête pas à leur consultation.** Les jeunes doivent être associé-e-s aux prises de décision et recevoir pour cela l'accompagnement nécessaire au renforcement de leur capacité d'agir et d'exercer des responsabilités : information des jeunes sur les opportunités et modalités de participation, développement de la confiance en soi et du *leadership*, formation au plaidoyer, appui à la structuration et à la mise en réseau des organisations de jeunesse, éducation civique, formation aux enjeux de développement de leur pays, utilisation des nouvelles technologies, etc ;

- ↳ **La reconnaissance du rôle que les jeunes peuvent jouer en tant qu'acteur-ric-e-s de changement passe par la mise en place d'un environnement favorable :** sensibilisation des parents, sensibilisation par les médias, mise en place d'espaces de dialogue intergénérationnels, défense des libertés individuelles et associatives. Cela va de pair avec les droits à la participation des jeunes, sensibilisation, formation et mise en réseau des structures travaillant en lien avec les jeunes en vue d'une meilleure intégration de l'approche « jeunesses actrices » dans leurs missions et leur vision ;

NOS DEMANDES AUPRÈS DES DÉCIDEURS ET DÉCIDEUSES POLITIQUES FRANÇAIS·E·S

1

Une volonté politique renforcée avec une reconnaissance au plus haut niveau (Cicid et diplomatie française) du rôle essentiel que les jeunes peuvent jouer dans l'atteinte des ODD, y compris au sein de toute politique et tout projet de solidarité internationale.

2

Une stratégie, assortie d'un budget et d'un cadre de redevabilité, au niveau du MEAE et de l'AFD, favorisant la transversalisation de l'approche « jeunesses actrices » au sein de la politique de coopération et de ses instances de pilotage. Cela en s'inspirant de l'expérience, riche d'enseignements, de l'intégration transversale du genre dans la politique de coopération française, telle que reflétée par le document d'orientation stratégique (DOS) Genre du MEAE et le CIT genre de l'AFD.

Le portage et la déclinaison de cette stratégie « jeunesses actrices » à tous les niveaux, y compris dans les territoires (*via* les collectivités et les réseaux régionaux multi-acteurs).

3

Des moyens à disposition des OSC françaises et des agent-e-s de l'État (MEAE et AFD en priorité) afin d'accompagner la mise en œuvre de cette approche dans les structures, les politiques et les projets :

- des critères qualité associés à un marqueur jeunesse appliqué à tous les projets de coopération soutenus par la France, notamment l'AFD ;
- des formations ;
- un appui méthodologique aux porteur-euse-s de projets OSC ;
- des partages d'expériences ;
- la réalisation et la diffusion d'études et de recherches ;
- des moyens humains ;
- une représentation accrue des jeunes dans les instances de pilotage de la coopération française (le Conseil national pour le développement et la solidarité internationale, notamment),
- le développement quantitatif et qualitatif des opportunités de mobilité en réciprocité des jeunesses ;
- le soutien aux initiatives des acteurs et actrices de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale, y compris celles portées par les jeunes.





Rassembler et agir pour la solidarité internationale

14, passage Dubail 75010 Paris
Tél. : +33 1 44 72 93 72
www.coordinationsud.org